

Aide-mémoire pour l'utilisation de moyens électroniques lors de l'examen oral

Principe

Lors de l'examen oral, les candidats peuvent utiliser des supports (présentation, brochures, factsheets, notes, etc.). Classiquement, les candidats apporteraient tous les supports sous forme physique sur papier. Cependant, les outils électroniques sont de plus en plus utilisés dans le quotidien professionnel.

Afin de permettre une mise en situation axée sur la pratique, il est possible d'utiliser des moyens électroniques lors de l'examen. Ceux-ci doivent être utilisés comme alternative à la possibilité déjà existante (documents physiques sur papier).

Important : le règlement d'examen constitue la base de l'examen oral et doit être respecté dans tous les cas.

Conditions

Pour que les moyens auxiliaires électroniques puissent être utilisés, les mêmes principes que pour l'utilisation de moyens auxiliaires sur papier s'appliquent :

- Tous les moyens auxiliaires utilisés par les candidats lors de l'examen oral doivent être collectés et classés dans le dossier d'examen.
- Toutes les informations supplémentaires sur le cas client reçues par le client pendant l'examen ne doivent pas quitter la salle d'examen, c'est-à-dire qu'elles ne doivent plus être accessibles aux candidats après l'examen.

Remarque : le centre d'examen ne fournit en principe ni accès à Internet ni possibilité d'impression.

Visualisations autorisées

Les outils suivants peuvent être utilisés à des fins de visualisation :

- Documents PDF (par ex. prospectus ou présentations)
- Documents MS-Office (par ex. PowerPoint ou Excel)
- Adresses Internet publiques accessibles
(p. ex. pages Web, y compris calculatrices en ligne)



Visualisations non autorisées

L'utilisation de moyens auxiliaires qui accèdent au système bancaire central (ce que l'on appelle le full use) n'est en principe pas autorisée, sauf si le processus a été documenté au préalable et approuvé par SAQ. Si vous n'êtes pas sûr, renseignez-vous auprès des responsables de votre banque.

Préparation

Afin de garantir le bon déroulement de l'examen, nous vous recommandons de procéder aux préparatifs suivants :

- Emportez à l'examen les présentations que vous utilisez sous forme électronique sous forme imprimée (notez votre nom et votre prénom.)
- Dressez un inventaire de toutes les adresses Internet que vous utiliserez dans le cadre de la consultation et apportez cette feuille à l'examen.